Nos missions

Le patrimoine écrit représente la mémoire, la culture et l'identité du Bas-Rhin. Les Archives départementales ont pour mission d'en assurer la collecte, la conservation et la mise à disposition du public. L'identité alsacienne est forte ; le patrimoine écrit y contribue pleinement et reflète l'histoire de la région, comme en témoignent les nombreux fonds en allemand.

Un décret de 1979 sur les archives, repris dans le Code du patrimoine de 2008, définit les missions des Archives : « les Archives départementales conservent, trient, classent, inventorient et communiquent les documents (…) ».

Il s'agit de conserver matériellement ces documents dans des bâtiments aux exigences de température et d'hygrométrie très précises, éventuellement de restaurer les plus abîmés d'entre eux, les relier, les numériser, les microfilmer – le tout pour les sauvegarder –, de les mettre en ordre intellectuellement pour pouvoir les retrouver (classement), et enfin de les communiquer aux administrations qui en auraient besoin et au grand public.

Car, et c'est un des grands principes de la Révolution, les archives appartiennent à la Nation, c'est à dire à tous.

Il s'agit de conserver matériellement ces documents dans des bâtiments aux exigences de température et d'hygrométrie très précises, éventuellement de restaurer les plus abîmés d'entre eux, les relier, les numériser, les microfilmer – le tout pour les sauvegarder –, de les mettre en ordre intellectuellement pour pouvoir les retrouver (classement), et enfin de les communiquer aux administrations qui en auraient besoin et au grand public.

Signaler une erreur

Mode :

- Liste
- Mosaïque

En savoir plus

- **Préserver**« Préserver » ? C'est assurément le terme approprié, de préférence au traditionnel et statique « conserver », pour évoquer la prévenance active dont témoignent aujourd'hui les Archives à l'égard des fonds qu'elles conservent. Elle représente non seulement le plus conséquent des investissements financiers du service, mais aussi l'exercice d'une vigilance quotidienne dont producteurs et lecteurs sont les indispensables relais. Bonnes pratiques, dépoussiérage, reconditionnement, veille climatique et sanitaire, restauration, numérisation… pénétrez et appropriez-vous en les ressorts !
- **Conseiller et contrôler**L'engagement des Archives départementales du Bas-Rhin auprès des producteurs d'archives, qu'ils soient publics ou privés, a pour objectif de rationaliser la gestion des archives et d'installer une relation de partenariat avec ces derniers.
- **Collecter et classer**La collecte est l'une des missions fondamentales d'un service

d’archives : elle consiste à recueillir des documents publics ou privés auprès des administrations et des détenteurs d’archives privées. Le classement représente l’étape suivante : ce n’est qu’une fois les documents identifiés et les instruments de recherche rédigés que les fonds ainsi collectés seront accessibles au plus grand nombre.

- 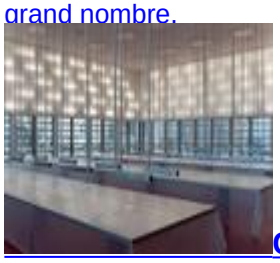 **Communiquer et valoriser**Le travail des archivistes constitue une chaîne de services et de compétences qui commence par la collecte dans les bureaux des administrations productrices, et se poursuit jusqu’en salle de lecture et dans les espaces de valorisation où l’on communique le patrimoine archivistique ainsi collecté : l'aboutissement ultime du métier d’archiviste n’est rien d’autre que la diffusion, la valorisation et la communication des archives au plus large public possible.

Contact &Information

DIRECTION DES ARCHIVES DU PATRIMOINE ET DE LA MÉMOIRE DU BAS-RHIN

6 rue Philippe Dollinger

67100 Strasbourg

Tél : +33 (0)3 69 06 73 06

Fax : +33 (0)3 69 33 21 39

Courriel : archives@bas-rhin.fr

Web : https://archives.bas-rhin.fr

Salle de lecture ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 17h en continu.

Ouverture à 10h le premier jeudi du mois